

LA PROCÉDURE D'ACCREDITATION POUR LES OBSERVATEURS INTERNATIONAUX ET REPRÉSENTANTS DES INSTITUTIONS MEDIA ÉTRANGERES

A. Documents nécessaires pour l'accréditation des observateurs internationaux:

- demande d'accréditation de la personne concernée, roumain ou étranger, représentant international d'une entité dotée de personnalité juridique, écrite en roumain, anglais ou français, daté et signé ;
- un document attestant que la personne est désignée (mandatée, recommandé) en tant qu'observateur international par une personne juridique, étrangère ou internationale engagée dans le domaine électoral (ex: Diplômes, certificat, copie de carte d'identité);
- copie d'un document d'identité ou un document de voyage (AEP peut demander une copie du document de visa si nécessaire).

B. Documents nécessaires pour l'accréditation des institutions media étrangères:

- demande d'accréditation de la part du journaliste, roumain ou étranger, écrite en roumain, anglais ou français, daté et signé ;
- lettre d'accréditation adressée par une institution media étrangère, écrite en roumain, anglais ou français, qui mentionne si le journaliste est un employé de l'éditorial respective en tant que correspondant, lors des élections législatives du 11 Décembre, 2016;
- journalistes indépendants soumettront une demande d'accréditation a un média étranger ou au conseil d'association professionnelle étrangère à laquelle ils appartiennent, attestant qu'ils ont l'occupation du journaliste;
- copie de la carte de journaliste;
- copie d'un document d'identité ou de voyage (AEP peut demander une copie du document de visa si nécessaire).

Note: Les représentants des institutions media étrangères qui possèdent licence de correspondant valide, délivrée par le Ministère des Affaires Etrangères enverra seulement la demande d'accréditation à AEP.

Les documents peuvent être transmis par fax, post or e-mail ou ils peuvent être déposés au Bureau d'enregistrement de l'AEP.

Détails de contact de l'AEP:

- Rue Stavropoleos, no. 6, Bucarest, Sector 3, 030084.
- tel. +40 21 310 08 24;
- fax: +40 21 310 13 86
- e-mail: comunicare@roaep.ro

Pour votre information, les observateurs internationaux et les représentants des institutions media étrangères peuvent assister au procès électoral, dans les bureaux électoraux des sections de vote, seulement en présentant le document d'accréditation délivrée par AEP, qui est valable aussi en copie, accompagné par le document d'identité.

IMPORTANT

AEP recommande que les documents nécessaires pour l'accréditation des observateurs internationaux et des représentants des institutions media étrangères soient transmis au plus tard avec quinze jours avant le jour du scrutin, c'est-à-dire le 27 Novembre 2016, à minuit.